



## divorce (partage des biens )

Par **naimalili**, le **11/12/2009** à **13:04**

Bonjour,

j'aimerais savoir, nous avons acheté mon mari et moi une maison il ya 1 an environ ,(accédant à la propriété)

nous avons remboursé seize mille euros sur cent cinquante mille euros, il voudrait la garder, doit-il me donner la moitié de la somme de la maison ce à dire soixante quinze mille euros? ou seulement la moitié de ceux que nous avons remboursés donc huit mille euros.

merci pour votre réponse.